



# JOURNAL DE LA HAYE.

**PREMIER DE L'ABONNEMENT.**  
 La Haye. Provinces.  
 pour un an 26 fl. 30 fl.  
 six mois 14 » 16 »  
 trois mois 7 » 8 »  
 Les 5 premières lignes 1 fl. 50 timbre  
 compris et 10 écus par ligne en sus.

**BUREAU DE LA DIRECTION**  
 à La Haye, Jager-Stratweg n° 1  
 derrière le Prinsengraaf.  
 BUREAU POUR L'ABONNEMENT  
 chez M. Van Weel, Nieuwe  
 Straat n° 10.  
 Les lettres et paquets doivent être  
 adressés à la direction.

**LA HAYE, 13 Mars.**  
 Nous avons, dans notre n° d'hier, fait mention de la réunion des députés français, à l'effet de s'occuper de ce que les journaux de Paris se plaisent à qualifier d'insurrection polonaise. Le *Courrier-Français* reçu ce matin contient quelques nouveaux détails à ce sujet qui ne sont pas sans intérêt. Il paraît que la divergence de sentiments les plus opposés a fait dégénérer plus d'une fois les débats de cette réunion, en de vaines querelles particulières. Un seul homme de bon sens s'est trouvé là, qui a fait remarquer combien il était prudent d'attendre, puisqu'il serait possible que le mouvement ne fût pas sérieux, et que les députés de France seraient dans ce cas non demandeurs, mais poursuivis. On a dit que le langage était très modéré, et que les journaux de Paris ont été très satisfaits de l'assemblée et les injures de la plupart des journaux étrangers ont été très rares. Sur l'issue de cette tentative, le *Courrier-Français* se prononce ainsi :  
 « Mais passons, passons ! ce n'est point le théâtre des récriminations ni des reproches, passons sur les faiblesses du premier moment, comme sur celles dont on a eu aujourd'hui même la preuve. A Dieu ne plaise que ce nom si cher de la Pologne fournisse une occasion d'augmenter nos divisions et nos déplaisirs ! »

En présence d'un pareil aveu, il serait permis peut-être de faire remarquer au *Courrier-Français* et aux autres journaux de Paris, que des citoyens sages et sensés commencent à se méfier de se mettre d'accord sur les affaires de leur propre pays, et de songer à dicter aux cours de Berlin, de St. Pétersbourg, de Vienne, les mesures propres à assurer le bonheur de millions de Polonais.

Le même *Courrier-Français* rapporte sérieusement les faits suivants :  
 « Les députés français ont été reçus par le prince de Joinville, qui leur a fait une allocution, où il leur a dit que la garde impériale, au lieu de se laisser séduire par la coutume, a gardé une morne silence. »

Et d'un :  
 « Le bruit avait couru parmi les insurgés que le prince de Joinville serait nommé roi de Pologne. Il avait suffi de cette simple rumeur pour redoubler le courage et l'enthousiasme de ces admirables champions de l'indépendance et de la liberté. »

« La même lettre nous apprend encore qu'on disait partout à Cracovie, que la Pologne serait sauvée, et que le prince de Joinville avait seulement le courage de signifier à la France, que la nation polonaise existe et qu'il est temps de la reconstruire. »

« Nous apprenons de source très-certaine, dit le même journal, que le prince de Joinville et M. le duc de Montpensier se sont prononcés, d'une manière très-énergique, pour une indépendance absolue et complète de la Pologne. »  
 « Le journal français se livre à des recherches minutieuses sur l'origine du nom de Cracovie. Ce nom ne dériverait-il pas par hasard, du mot *crac* ? qu'en pense le *Courrier-Français* ? »

« Et puisque nous sommes en train de citer, n'oublions pas la nouvelle advenue par le *Democrat*.  
 « On dit que S. M. le roi Louis-Philippe a écrit au roi de Prusse : — Mon cousin, voulez-vous être empereur d'Allemagne ? — S. M. le roi de Prusse a répondu : — Mon cousin, je n'en ai pas encore. »

Pour clore dignement ces échantillons du profond mépris qu'en France les organes de l'opinion publique, comme les appelle l'*Arnhemische Courant*, manifestent pour le bon sens du peuple, nous transcrivons du *Courier-Français* les dates suivantes :

« Les journaux ont annoncé que l'empereur Nicolas avait accueilli avec rage la nouvelle de l'insurrection polonaise. Des députés polonais ont confondu le fait. On assure même que le futur empereur a été poussé jusqu'à dire : Brauwagel ! — le ministre des affaires polonaises, et l'aura presque suffoqué avec ses dents. La grande-duchesse Olga seule est parvenue à apaiser l'accès de son père. »

Quelques personnes avaient pu peut-être au sérieux, le mouvement national de la Pologne, qui a fourni depuis plusieurs jours matière à tant de facéties de la part des journaux français, et elles auront sans doute été tantôt surprises en voyant la soumission soudaine de cette insurrection de vingt millions d'opprimés, de tout un peuple, ainsi que l'affirme encore sérieusement le *Courier-Français* de ce matin, qui veut mourir, s'il ne peut ressaisir son indépendance. »

Nous avons découvert le mot de l'énigme en parcourant les feuilles parisiennes reçues aujourd'hui.

La Russie, convaincue de l'insuffisance de ses armées, a cherché un moyen plus efficace, un moyen infail- lible pour étouffer l'insurrection polonaise. Parmi les points où on pouvait agir, on a choisi la ville de Cracovie, où les boucliers n'ont pas troublé la raison, mais les coups de la Russie, qui s'ensuivent, ont été pour la Pologne une tentative désespérée, s'est bornée à en faire connaître à ses compatriotes la véritable nature, le but et l'issue probable. Or, sachez qu'au lieu d'un de ses confrères, la *Presse* a été achetée dans ce but, par le gouvernement russe, au prix de 80,000 francs, argent comptant.

On ne dit pas, il est vrai, quand, ni comment, ni où, ni par quelles personnes ce marché a été conclu ; c'est-à-dire, que l'on n'administre aucune preuve quelconque de cette assertion. Mais à quoi cela servirait-il nécessairement ? Un journal a coûté sa raison au milieu du délire universel, donc il s'est vendu. La Russie, en effet, ses soldats descendaient en masse vers les insurgés, la garde impériale même marchait vers Cracovie ; la ville de Cracovie était assiégée, les colonnes d'un bataillon russe de la garde impériale, à l'élan de ses régiments, en faveur de l'insurrection, se tenaient la bouche de la garde impériale, donc le *Cracovien* est resté corps et âme à l'empereur Nicolas, et voilà l'explication toute naturelle du découragement des révoltés et du prompt rétablissement de l'ordre public à Cracovie.

Si cette explication ne vous suffit pas, cherchez-en une meilleure.

Des renseignements officiels reçus des Etats-Unis apprennent que le 16 janvier dernier, le président du comité pour les affaires étrangères a présenté au congrès un bill pour le rétablissement de l'article du tarif douanier arrêté en 1842, qui avait fixé à 20 p. c. les droits d'entrée pour le café de Java. Après l'adoption de cette proposition, le café de Java pourra être importé aux Etats-Unis, par navires, des landaises américaines des ports du royaume des Pays-Bas en Europe, sans être soumis au paiement d'un droit différentiel, et sur le même pied que le café importé directement du Brésil et des autres pays de production.

Par arrêté du 11 de ce mois, le roi a accordé au sieur D. Bronkers de Middelbourg, sous la raison *Bronkers et Cie*, la concession et l'exploitation d'un chemin de fer à partir de Middelbourg et avec embranchement jusqu'à Flessingue, passant par les îles Walcheren et Zuid-Beveland, la partie orientale de l'Escaut et allant par Woensdrecht et le long de Bergen-op-Zoom et Rotterdam jusqu'à Breda, et de là par Loon-op-Zand ou Tilbourg et par Vught jusqu'à Bois-le-Duc, pour de ce point se prolonger au nord du Zuid-Willensvaart jusque près de Helmond, ensuite sur Venlo et enfin, longeant la rive droite de la Meuse, jusqu'à Maastricht, et 2° l'autorisation de faire exécuter le port et les travaux de canalisation précités pour l'île de Walcheren et de continuer les travaux de ce canal.

Cette concession a été accordée aux conditions suivantes par le même arrêté royal et stipulées dans le contrat qui a été passé le 11 de ce mois entre les ministres de l'intérieur et des finances et le sieur D. Bronkers.

M. le prince Adam Czartoriski, dans sa lettre adressée au *Journal des Débats*, et que nous avons reproduite dans notre numéro de mercredi dernier, a reproché à la note du gouvernement russe, de s'être attaché à nier l'existence d'un couvent de Basiliennes à Kovno, tandis que le *Cracovien* qui avait été rédigé à la ville de Kovno, n'a pas dit qu'il n'y avait pas de couvent de Basiliennes à Kovno. M. Chodko a affirmé, en effet, mais sans citer ses autorités, qu'un couvent de Basiliennes a été fondé à Minsk en 1626. Quant à l'existence de ce couvent à l'époque où les événements dont il s'agit sont censés avoir eu lieu, il en parle en termes si énigmatiques dans une lettre à l'*Univers*, qu'on ne sait en vérité, si il faut y voir une affirmation ou une négation. « Supposons, dit-il, admettons, ou même supposons pour la satisfaction de l'anonyme (de Varsovie) que le couvent de Minsk n'existait pas ; mais l'épouvantable martyre des Basiliennes à Minsk, à Witebsk, à Polotsk, à Mladzinsk, n'est-il pas un fait notoire et accompli, et n'est-il pas entouré de preuves plus authentiques ? En vérité, cette preuve, pas plus que celle que doit être le certificat délivré par quatre sœurs de charité de St. Vincent de Paul, à défaut d'autres, ne nous suffirait pas ; nous ne pouvons pas admettre que pour constater l'existence du lieu prétendu de la scène, ce soit assez de compter ce qu'on assure s'y être passé : ce serait vouloir prouver ce qui est en question par ce qui est déjà démontré faux. »

Au risque de déplaire aux RR. PP. Jésuites, dit à ce sujet le *Seminar*, nous tenons à éclaircir encore ce point. Page 17 du *Cracovien*, on lit qu'en 1838 les Basiliennes de Minsk étaient au nombre de trois, dans une maison qui se composait, en Russie, de deux frères, deux sœurs, deux frères, qui toutes se firent, par leur sang, leur honneur à Jésus-Christ, et à son vicaire. Ces chiffres sont contés dans la note de M. de Boutevillier ; mais comme l'origine de cette pièce paraît suspecte à l'*Univers*, nous aimons mieux leur opposer les renseignements qui nous sont fournis par les *Statistiques de l'Eglise catholique*

## RECILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE. 14 MARS 1846.

### LE COMTE DE MONTE-CHRISTO. (1)

XIII.

#### La nuit.

M. de Monte-Christo attendit, selon son habitude que Dupin eût changé son fard, et alors seulement il se leva et sortit.  
 A la porte Morrel le quitta en lui renouvelant la promesse d'être chez lui le lendemain matin à sept heures précises.  
 Puis il monta dans son coupé, toujours calme et souriant.  
 Cinq minutes après il était chez lui.

Seulement il eût fallu ne pas connaître le comte pour se laisser tromper à l'expression avec laquelle il dit en rentrant à Ali :  
 — Ali, mes pistolets à crosse d'ivoire !

Ali apporta la boîte à son maître, et celui-ci se mit à examiner ces armes avec une sollicitude bien naturelle à un homme qui va confier sa vie à un peu de fer et de plomb.

C'étaient des pistolets particuliers que Monte-Christo avait fait faire pour tirer à la cible dans ses appartements. Une capsule suffisait pour chasser la balle, et de la chambre à côté on n'aurait pas pu se douter que le comte, comme on dit en termes de tir, était occupé à s'entretenir la main.

Il en était à embouter l'arme dans sa main, et à chercher le point de mire sur une petite plaque de tôle qui lui servait de cible, lorsque la porte de son cabinet s'ouvrit et que Baptistin entra.

Mais avant même qu'il eût ouvert la bouche, le comte aperçut dans la porte demeurée ouverte une femme voilée, debout, dans la pénombre de la pièce voisine, et qui avait suivi Baptistin.

Elle avait aperçu le comte le pistolet à la main, elle voyait deux épées sur une table, elle s'élança.  
 Baptistin consultait son maître du regard.  
 Le comte fit un signe, Baptistin sortit et referma la porte derrière lui.  
 — Qui êtes-vous, madame ? dit le comte à la femme voilée.  
 — Inconnue, mais un regard autour d'elle pour s'assurer qu'elle était bien seule, puis s'inclinant comme si elle eût voulu s'agenouiller, et joignant

les mains avec l'accent du désespoir :

— Edmond, dit-elle, vous ne tuez pas mon fils !

Le comte fit un pas en arrière, jeta un faible cri et laissa tomber l'arme qu'il tenait.

— Quel nom avez-vous prononcé là, madame de Morcerf ? dit-il.

— Le vôtre, s'écria-t-elle en rejetant son voile, le vôtre que seule peut-être je n'ai pas oublié. Edmond, ce n'est point madame de Morcerf qui vient à vous, c'est Mercédès.

— Mercédès est morte, madame, dit Monte-Christo, et je ne connais plus personne de ce nom.

— Mercédès vit, monsieur, et Mercédès se souvient, car seule elle vous a reconnu lorsqu'elle vous a vu, et même sans vous voir, à votre voix, Edmond, elle vous surveille, elle vous redoute, et elle n'a pas eu besoin, elle, de chercher la main d'où partait le coup qui frappait monsieur de Morcerf.

— Fernand voulez-vous dire, madame ? reprit Monte-Christo avec une ironie amère ; puisque nous sommes en train de nous rappeler nos noms, rappelons-nous-les tous.

Et Monte-Christo avait prononcé le nom de Fernand avec une telle expression de haine, que Mercédès sentit le frisson de l'effroi courir par tout son corps.

— Vous voyez bien, Edmond, que je ne me suis pas trompée, s'écria Mercédès, et que j'ai raison de vous dire : Épargnez mon fils !

— Et qui vous a dit, madame, que j'en voulais à votre fils ?

— Personne, mon Dieu ! mais une mère est douée de la double vue. J'ai tout deviné, j'en ai suivi ce soir à l'Opéra, et, cachée dans une baignoire, j'ai tout vu.

— Aussi, madame, répondit Monte-Christo, tout ceci est-il une affaire entre le capitaine franc et la fille de Vasiliki. Cela ne me regarde point, vous avez raison, et si j'ai juré de me venger, ce n'est ni du capitaine franc ni du comte de Morcerf ; c'est du pêcheur Fernand, mari de la Catalane Mercédès.

— Ah ! monsieur, s'écria la comtesse, quelle terrible vengeance pour une faute que la fatalité m'a fait commettre ! car le coupable, c'est moi, Edmond, et si vous avez à vous venger de quelque un, c'est de moi qui ai manqué de force contre votre absence et mon indifférence.

— Mais, s'écria Monte-Christo, pourquoi êtes-vous venue, pourquoi êtes-vous venue ?

— Parce qu'on vous avait arrêté, monsieur, et que vous êtes prisonnier, dit-elle en montrant ses chaînes.

— Et pourquoi êtes-vous arrêté, pourquoi êtes-vous prisonnier ?

— Je l'ignore, dit Mercédès.

— Oui, vous l'ignorez, madame, je l'espère du moins. Eh bien ! je vais vous le dire, moi. J'étais arrêté, j'étais prisonnier parce que sous la tonnelle de la Réserve, la veille même du jour où je devais vous épouser, un homme, nommé Danglars, avait écrit cette lettre que le pêcheur Fernand se chargea lui-même de remettre à la poste.

Et Monte-Christo, allant à un secrétaire, fit jaillir un tiroir où il prit un papier qui avait perdu sa couleur première et dont l'entrée était devenue couleur de rouille, qui lui mit sous les yeux de Mercédès.

C'était la lettre de Danglars au procureur du roi, que le jour où il avait payé les deux cent mille francs à M. Roville, le comte de Monte-Christo, le gendre en mandataire de la maison Thompson et French, avait soustraite au dossier d'Edmond Dantès.

Mercédès lut avec effroi les lignes suivantes :  
 « Monsieur le procureur du roi est prévenu par un ami du trône et de la religion que le nommé Edmond Dantès, second du navire *Pharaon* arrivé ce matin de Smyrne, après avoir touché à Naples et à Porto-Ferrajo, a été chargé par Murat d'une lettre pour l'assassiner, et par l'assassinateur d'une lettre pour le comité bonapartiste de Paris. »

« On aura la preuve de ce crime en l'arrêtant, car on trouvera cette lettre ou sur lui, ou chez son père, ou dans sa chambre à bord du *Pharaon*. »  
 — Oh ! mon Dieu ! fit Mercédès en passant sa main sur son front mouillé de sueur ; cette lettre...  
 — Je l'ai achetée deux cent mille francs, madame, dit Monte-Christo ; mais c'est bon marché encore, puisque elle me permet aujourd'hui de me dispenser de vous épouser.  
 — Et le résultat de cette lettre ?  
 — Vous le savez, madame, a été mon arrestation ; mais ce que vous en

(1) Voir le *Journal de La Haye* d'hier.

On y trouve, page 178 du second volume, un tableau général des monastères des deux rites en 1807, classés par ordres et par diocèses, avec la désignation de leur personnel. L'indication pour les Basiliennes (Moniales S. Basilii) dans le diocèse de Minsk (In Minscensi) est : (rien) Le nombre total des couvents de Basiliennes était, à cette époque, d'après le même tableau de 11, et celui des religieuses de 114.

Page 177 se trouve un second tableau relatif à l'année 1825; il n'y avait plus alors que 10 couvents et 87 Basiliennes, réparties en quatre diocèses, dont celui de Minsk ne fait pas partie. Enfin, page 180, l'auteur nous donne un troisième tableau, se rapportant à l'année 1834 et qui, par conséquent, n'est antérieur que de quatre ans à l'expulsion supposée. Le nombre des monastères de Basiliennes y est le même qu'en 1825; celui des religieuses de cet ordre n'est plus que de 74, savoir : 30 dans la Russie-Blanche et 44 en Lithuanie.

Ainsi, l'on n'a gagné absolument rien à nous dire qu'il ne s'agit pas de Kowno, qu'il s'agit de Minsk. Puisqu'il n'y avait de couvent de Basiliennes dans le diocèse de Minsk ni en 1804, ni en 1815, ni en 1834, comment y en aurait-il eu en 1838? Et en outre, puisque le nombre des Basiliennes en 1834 n'était que de 74, comment, quelques années après, a-t-il pu y avoir 245 martyres? Cela est faux, absolument faux; vous vous êtes vous-mêmes démentis d'avance, sous les auspices de M. le comte de Montalembert.

Le Journal de St. Pétersbourg contient l'article suivant :

« Si l'on fallait constater l'acharnement avec lequel certains journaux étrangers s'obstinent à calomnier et à dénaturer en tout sens les intentions et la situation du gouvernement russe, nous en trouverions la preuve dans l'article suivant de la Gazette universelle d'Augsbourg (n° 40, du 9 février 1846). Le gouvernement russe se respecte trop pour permettre la réfutation de semblables articles, mais il connaît assez ses devoirs pour les livrer sans commentaires au jugement des hommes éclairés et impartiaux, qui apprécient et la situation de l'empire et les sentiments de l'empereur :

« Les articles publiés sur la Russie par les journaux de la Prusse, et les écrits autorisés par la censure de ce royaume, ainsi que les assertions de personnes haut placées, font supposer positivement que ce n'est pas à Berlin que l'empereur Nicolas peut espérer trouver les partisans les plus dévoués à sa politique. En général, l'influence si puissamment fautive que la Russie exerceait jadis sur l'Europe, et particulièrement sur l'Allemagne, n'a conservé qu'une ombre de réalité. Si l'on compare l'attitude hautaine de la Russie après le traité d'Unkiar-Skelessi, avec sa position actuelle, avec le peu de craintes et même l'aversion qu'elle inspire aujourd'hui, on est autorisé à conclure que de grands changements se sont opérés dans le cours de 10 années, soit en deçà soit au delà du Niémen.

« En effet, l'un et l'autre se sont accomplis. — Au delà du Niémen, on n'a rien négligé pour se faire détester, tandis que, de ce côté, les peuples nous ont acquis un caractère plus élevé de force et d'indépendance, mais ils ont en outre aperçu chaque jour plus distinctement les pieds d'argile de ce colosse imaginaire. Tandis que Louis-Philippe, en poursuivant son système inébranlable de politique pacifique, reconstruit la révolution de juillet avec les monarchies absolues, — tandis qu'en Angleterre, en Espagne et même en Allemagne, les idées libérales se propagent avec une rapidité prodigieuse, — tandis que dans presque tous les pays de l'Europe, l'industrie s'éveille à une activité nouvelle, et que partout la guerre civile des forces invincibles dans les arts de la paix, — tandis que tous ces progrès merveilleux s'opèrent dans le reste du monde, — tous les efforts de la Russie ne tendent qu'à préserver ses frontières de leur contagion, — à déchirer ses propres entrailles, en persécutant, au XIX<sup>e</sup> siècle, les catholiques, les protestants et les juifs, comme aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles les Espagnols persécutaient les Juifs! Tant qu'on avait supposé une terrible puissance à cet empire à demi-sauvage, on l'avait presque pardonné sa barbarie, parce qu'on a l'habitude d'associer à celle-ci l'idée d'une supériorité intellectuelle. Mais les combats soutenus de Kalisch et les combats réels du Caucase ont prouvé au monde entier que la civilisation a amoéli les Russes plutôt qu'elle ne les a éclairés et améliorés, et qu'ils ont été enervés par elle comme le libérian l'est par la débauche. En un mot, on a appris que tout ce bruit, toute cette arrogance et ce despotisme, cachant immensément de corruption et d'impuissance, et l'on a détourné la vue de ce spectacle, en haussant les épaules. — Le récent voyage du Tsar nous a démentis jusqu'à l'évidence, que le déclin, sinon même la chute de l'empire de Russie, est considéré en Europe comme possible. Comme homme, comme époux, comme père de famille, l'empereur

Nicolas a excité l'intérêt général, — comme représentant de la grande moscovite, et comme autocrate redoutable, son apparition n'a produit aucune sensation. — A propos des voyages rapides comme l'éclair de l'empereur, un homme d'Etat haut placé a prononcé, dit-on, ces paroles remarquables : « Lorsque je me représente l'empereur comme le symbole de la puissance moscovite, qu'on a tant si formidable, — et lorsque je considère ses courses sauvages à travers l'Europe, je me rappelle les paroles de l'amant ressuscité de Léonore : Les morts vont vite.

« En effet, elles sont mortes aujourd'hui, la considération, l'influence de la Russie, si on les compare à ce qu'elles étaient il y a dix ans, alors que l'Angleterre elle-même et la France passaient outre sur bien des choses. Depuis, les sympathies de l'Autriche et de la Prusse pour l'amie d'autrefois se sont affaiblies dans le même degré que les craintes de l'Angleterre et de la France ont diminué à l'égard de leur ennemi naturel. Le cliquetis des armes à St. Pétersbourg n'effraie pas plus les membres de la nouvelle quadruple alliance, qu'il n'effrayait les signataires de la défunte Sainte-Alliance. Des deux côtés on n'ignore pas combien ces armes sont émoussées et fragiles, et l'on sait enfin avec quelle force l'opinion publique en Allemagne se prononce contre toute alliance avec une politique dont les efforts tendent qu'à froisser les peuples dans leurs intérêts les plus sacrés, selon qu'ils sont plus ou moins incapables de se défendre. — La Russie occupe une position complètement isolée dans le système des états européens, et ce sort, elle ne l'a que trop bien mérité. »

Les mesures proposées récemment par sir Robert Peel, au parlement, ont déjà acquis à cet homme d'Etat une popularité immense en Angleterre, et plus particulièrement dans les districts manufacturiers. Déjà les électeurs de Birmingham s'étaient réunis à sir Robert Peel pour l'engager à se porter candidat dans cette ville aux élections prochaines.

La discussion des réformes commerciales marche maintenant à Londres avec assez d'activité, et en outre sir Robert Peel a déclaré dans la dernière séance de la chambre des communes, qu' aussitôt après l'adoption du bill par cette chambre, un ordre rendu en conseil admettra sans plus attendre, les dépenses alimentaires aux droits réduits.

Le Times attribue la dernière baisse qu'ont éprouvée les fonds anglais à la nouvelle répandue à la bourse, qu'un message de la reine concernait les affaires de l'Amérique, relatif comme on suppose au parlement.

Le gouvernement anglais, va envoyer des renforts considérables à l'armée des Indes, et parmi les corps désignés à cet effet on cite deux régiments d'infanterie de la garde. On se demande, dit le Times, par quelle voie le gouvernement fera arriver ces troupes à Calcutta. La voie de l'Egypte paraît préférable, mais lorsqu'il faudrait se hâter, afin d'éviter les grandes chaleurs dans le trajet d'Alexandrie à Suez.

La Presse a reçu de Rio-Janeiro une lettre qui contient des nouvelles de la Plata jusqu'aux premiers jours de janvier. Si les détails qu'elle renferme sont exacts, il en résulterait que les journaux anglais, dans tout ce qu'ils ont publié depuis un mois, ont complètement dénaturé les faits.

Ils ont prétendu, par exemple, qu'après le combat d'Obligado, le général Rosas, effrayé et découragé, avait fait proposer aux envoyés de France et d'Angleterre un arrangement dont il indignait les bases. Le correspondant de la Presse assure, au contraire, que le gouvernement de Buenos-Ayres prépare une protestation, et qu'il a fait un appel aux intérêts de tous les états voisins et à la justice de tous les gouvernements de l'Amérique indépendante et ses droits de puissance souveraine. Quant au général Paz, qui devait, au premier jour, s'emparer de Buenos-Ayres, il paraît que son armée se réduit à 12, ou 1,500 hommes, tellement indisciplinés, que tout le monde, aussi bien à Montevideo qu'à Buenos-Ayres, est convaincu qu'il se contentera de battre la campagne sans rien tenter de sérieux contre des troupes aussi aguerries que celles qui ont défendu la Presse d'Obligado!

La lettre dont nous parlons assure que le Brésil a regard de l'Angleterre et de la France une attitude toute nouvelle. La veille même du jour où elle a été écrite, le conseil s'est réuni à Rio-Janeiro pour aviser aux moyens de mettre un terme à l'intervention anglo-française, contre laquelle l'opinion publique se prononçait depuis quelques jours avec une grande vivacité. Ces nouvelles ont besoin de confirmation.

On nous écrit de Saint-Petersbourg, dit le Times, que le gouvernement russe est sur le point d'opérer des réductions importantes dans ses tarifs d'exportation et d'importation. Ces réformes seront mises en vigueur dès le printemps prochain; le commerce et la navigation du port de Hull y gagneront beaucoup : nous pouvons garantir l'authenticité de la nouvelle. Sir Robert Peel, en développant à la chambre des communes son plan commercial et financier, avait exprimé l'espoir que d'autres nations européennes imitèrent l'exemple de l'Angleterre; mais ce ministre ne s'attendait pourtant pas à voir la Russie donner une sanction si prompte et si complète aux paroles prononcées par lui.

Affaires de Suisse.

(Correspondance particulière du Journal de La Haye.)

Neuchâtel, 6 mars.

« Le canton de Berne est maintenant livré en proie au parti qui veut opérer, les armes à la main, une révolution fédérale. Sa victoire, déjà aussi complète qu'il soit possible à l'intérieur, sera immédiatement suivie d'une sommation menaçante adressée à l'association des cantons conservateurs, que n'est même d'un commencement d'hostilité; car les choses en sont venues au point que la lutte ne peut plus se terminer, qu'à coups de fusil ou par une médiation étrangère. Les cantons menacés ne se font au reste à cet égard aucune illusion, et se préparent à une énergique défense, car il serait désormais absurde de eux d'invoquer le pacte fédéral qui la Jeune-Suisse a précisément le dessein de renverser, et de compter sur l'assistance d'un directoire qui appartient déjà lui-même au parti révolutionnaire. Zurich a abdiqué de fait ses fonctions de Vorort helvétique; une révolution imminente, encore plus unilatérale de communisme que celle de Berne, ne tardera pas à porter des radicaux exaltés à la tête de son gouvernement, qui, encore davantage qu'aujourd'hui, ne sera plus qu'un double instrument entre les mains de la Jeune-Suisse.

« Le Jura bernois est de nouveau agité. Le parti qui travaille depuis de longues années à l'émancipation de cette contrée, jadis indépendante de la Suisse, cherche à profiter des troubles actuels pour parvenir à ses fins, et prend chaque jour de la force. Sans sympathie avec l'ancien canton de Berne, les radicaux jurassiens eux-mêmes, ne sont pour leurs confrères politiques allemands que des alliés peu sûrs. Quant à la grande majorité de la population dans les districts catholiques spécialement, elle appartient décidément au parti conservateur, et fait ouvertement des vœux pour le triomphe des cantons du centre. Le jour de Berne lui passe. Le préfet de Porrentruy vient d'être obligé de se démettre de ses fonctions à la suite d'une émeute qui a failli être sanglante, et malgré la présence d'un délégué exécutif de Berne envoyé sur les lieux pour rétablir l'ordre dans ce district à demi-insurgé. On accuse, non sans quelque vraisemblance, l'ancien préfet Stockmar, qui a rompu avec les radicaux et est un des hommes les plus influents du pays, d'avoir suscité ce mouvement, qui pourrait bien n'être qu'un ballon d'essai du parti de l'émancipation, car l'agitation est loin d'être calmée. Cette contrée tout entière proclamerait son indépendance le lendemain du jour où le parti radical suisse aurait essayé quelque grand échec dans la guerre qu'il se prépare à faire à la Suisse catholique et à ses alliés.

« Tout fait craindre que le canton de Tessin, jusqu'à ce moment immobile, si son neutre dans les affaires d'avant poste qui ont eu lieu entre la Jeune-Suisse et ses adversaires, ne se dispose à y prendre prochainement une part active. Il s'y est fait dans ces derniers temps des achats considérables d'armes de guerre sans but avoué, et dont le transport s'est opéré d'une manière assez mystérieuse pour justifier ces craintes. Les Tessinois sont les moins belliqueux de tous les Suisses, mais ils pourraient sans atout de peine réunir quelques corps francs grossis par les aventuriers et réfugiés politiques italiens qui abondent dans leur canton, et qui seraient enchantés de prendre part à une campagne révolutionnaire. Les Lucernois et leurs alliés du plateau de St.

« Le terrorisme révolutionnaire continue à régner dans le canton de Vaud. Le Masaniello qui y est à la tête du gouvernement, maintient sa popularité en flattant les mauvaises passions de la populace. Tous les emplois, ou peu s'en faut, depuis ceux de juges jusqu'à ceux de gardes de police, de bedaux et de sonneurs de cloches y sont maintenant occupés par ses créatures. Le culte religieux y est sans cesse troublé par des actes de violence ou de profanations révoltantes. Les citoyens passibles n'y sont plus en sûreté dans leurs propres domiciles. Des établissements publics d'éducation y sont à-peu-près déserts, à la suite d'épurations systématiques qui ont porté tant sur les élèves que sur les instituteurs. Des colliers ont été persécutés à l'occasion des actes, ou simplement des opinions de leurs pères. L'année dernière la révolution populacière de l'hiver 1845 a été célébrée dans tout le canton par des orgies officielles où ont été entendus des hymnes dignes de cannibales. Les familles honnêtes qui ont la possibilité d'émigrer désertent cette terre de la tyrannie ou le sang ne peut tarier à couler, et où il n'y a de protection publique que pour les hommes malfaisants. C'est le régime français de 1793, moins la guillotine.

savez pas, madame, c'est le temps qu'elle a duré, cette arrestation. Ce que vous ne savez pas, c'est que de seize heures à quatre heures, un quart de lieue de vous, dans un cahot de châteaux d'If. Ce que vous ne savez pas, c'est que chaque jour de ces quatre heures, j'ai renouvelé le vœu de vengeance que j'avais fait le premier jour, et cependant, j'ignorais que vous aviez épousé Fernand, mon détestation, et que mon père était mort, et mort de faim!

— Juste Dieu! s'écria Mercédès, chancelante.

— Mais voilà ce que j'ai eu en sortant de prison, quatorze ans après y être entré, et voilà ce qui fait que sur Mercédès vivante et sur mon père mort, j'ai juré de me venger de Fernand, et... et je me venge.

— Et vous êtes sûr que le malheureux Fernand a fait cela?

— Sur mon âme, madame, et il l'a fait comme je vous le dis; d'ailleurs, ce n'est pas beaucoup plus odieux que d'avoir, Français d'adoption, passé aux Anglais; Espagnol de naissance, combattu contre les Espagnols; stipendié d'Ali, traître et assassin Ali. En face de pareilles choses, qu'était-ce que la lettre que vous venez de lire? une mystification galante que doit pardonner, je l'avoue et le comprends, la femme qui a épousé cet homme, mais que ne pardonne pas, au moins, qui devait l'épouser. Eh bien! les Français ne se sont pas vengés du traître, les Espagnols n'ont pas fusillé le traître; Ali, couché dans sa tombe, a laissé impunément le traître; mais moi, traître, assassiné, jeté aussi dans une tombe, je suis sorti de cette tombe par la grâce de Dieu, je dois à Dieu de me venger; il m'envoie pour cela, et me voici.

La pauvre femme laissa retomber sa tête et ses mains; ses jambes pliaient sous elle et elle tomba à genoux.

— Pardonnez-moi, Edmond, dit-elle, pardonnez pour moi qui vous aime encore! La dignité de l'empereur arrêta l'élan de l'aimant et de la mère.

Son front s'inclina presque à toucher le tapis.

Le comte s'élança au-devant d'elle et la releva.

Alors, assise sur un fauteuil, elle put, à travers ses larmes, regarder le mâle visage de Monte-Christo, sur lequel la douleur et la haine imprimaient encore un caractère menaçant.

— Que je n'écrase pas cette race maudite! murmura-t-elle, que je baise à Dieu, qui m'a suscité pour sa punition! impossible, madame, impossible!

— Edmond, dit la pauvre mère, essayant de tous les moyens, mon Dieu! quand je vous appelle Edmond, pourquoi ne m'appellez-vous pas Mercédès?

— Mercédès! répéta Monte-Christo, Mercédès! Eh bien! oui, vous avez raison, ce nom n'est dans encore à prononcer, et voilà la première fois, depuis bien longtemps, qu'il retentit si clairement au sortir de mes lèvres. Oh! Mercédès, votre nom, je l'ai prononcé avec les soupirs de la mélancolie, avec les gémissements de la douleur, avec le râle du désespoir; je l'ai pro-

noncé, glacé par le froid, accablé par la paille de mon sacoch; je l'ai prononcé, devore par la chaleur, en me roulant sur les dalles de ma prison. Mercédès, il faut que je me venge, car quatorze ans j'ai souffert, quatorze ans j'ai pleuré, j'ai maudit, maintenant, je vous le dis, Mercédès, il faut que je me venge!

Et le comte, tremblant de céder aux prières de celle qu'il avait tant aimée, appela ses souvenirs au secours de sa haine.

— Vengez-vous, Edmond, s'écria la pauvre mère, mais vengez-vous sur les coupables, vengez-vous sur lui, vengez-vous sur moi, mais ne vous vengez pas sur mon fils!

— Il est écrit dans le livre saint, répondit Monte-Christo : Les fautes des pères retomberont sur les enfants jusqu'à la troisième et quatrième génération. — Puisque Dieu a dicté ces propres paroles à son prophète, pourquoi serais-je meilleur que Dieu?

— Parce que Dieu a le temps et l'éternité, ces deux choses qui échappent aux hommes.

Monte-Christo poussa un soupir qui ressemblait à un rugissement, et saisit ses beaux cheveux à pleines mains.

— Edmond, continua Mercédès, les bras tendus vers le comte, Edmond! depuis que je vous connais j'ai adoré votre nom, j'ai respecté votre mémoire; Edmond, mon ami, ne me forcez pas de ternir cette image noble et réfléchie sans cesse dans le miroir de mon cœur, Edmond, si vous saviez toutes les prières que j'ai adressées pour vous à Dieu, tant que je vous ai espéré vivant et depuis que je vous ai vu mort! Oh! mort! hélas! je croyais votre cadavre enseveli au fond de quelque sombre tour; je croyais votre corps précipité au fond de quelque abîme où les goéliers laissent rouler les prisonniers morts, et je pleurais! Mon, que pourrais-je pour vous, Edmond, sinon pleurer et pleurer? Ecoutez-moi! pendant dix ans, j'ai fait chaque nuit le même rêve. On a dit que vous aviez voulu fuir, que vous aviez pris la place d'un prisonnier, que vous vous étiez glissé dans le soute d'un mort, et qu'alors on aurait lancé le cadavre vivant du haut en bas du château d'If; et que le cri que vous aviez poussé en vous brisant sur les rochers, avait seul révéla la substitution à vos ensevelissements devenus vos bourreaux. Eh bien! Edmond, je vous le jure sur la tête de ce fils pour lequel j'étais prêt à mourir, Edmond, pendant dix ans j'ai vu chaque nuit des hommes qui balançaient quelque chose d'informe et d'inconnu au haut d'un rocher; pendant dix ans j'ai entendu un cri terrible qui m'a réveillée frissonnante et glacée. Et moi aussi, Edmond, oh! croyez-moi, toute criminelle que je fus, oh! oui, moi aussi, j'ai bien souffert.

— Avez-vous senti mourir votre père en votre absence? s'écria Monte-Christo en enfouissant ses mains dans ses cheveux; avez-vous vu la femme que vous aimiez tendre sa main à votre rival tandis que vous râliez au fond

du gouffre?

— Non, interrompit Mercédès; mais j'ai vu celui que j'aimais prêt à devenir le meurtrier de mon fils!

Mercédès prononça ces paroles avec une douceur si puissante, avec un accent si désespéré, qu'à ces paroles et à cet accent un sanglot déchira la gorge du comte.

Le lion était dompté; le vengeur était vaincu.

— Que me demandez-vous? dit-il; que votre fils vive? eh bien! il vivra!

Mercédès jeta un cri qui fit jaillir deux larmes des paupières de Monte-Christo, mais ces deux larmes disparurent presque aussitôt, car sans doute Dieu avait envoyé quelque ange pour les recueillir, bien autrement précieuses qu'elles étaient aux yeux du Seigneur que les plus riches perles de Guzaratte et d'Ophir.

— Oh! s'écria-t-elle, en saisissant la main du comte et en la portant à ses lèvres, oh! merci, merci, Edmond! te voilà bien tel que je t'ai toujours rêvé! tel que je t'ai toujours aimé. Oh! maintenant je puis le dire.

— D'autant mieux, répondit Monte-Christo, que le pauvre Edmond n'aura pas longtemps à être aimé par vous. Le mort va rentrer dans la tombe, le fantôme va rentrer dans la nuit.

— Que dites-vous, Edmond?

— Je dis que puisque vous l'ordonnez, Mercédès, il faut mourir.

— Mourir! Et qui est-ce qui dit cela? Qui parle de mourir? D'ou vous reveniez ces idées de mort?

— Vous ne supposez pas qu'outragé publiquement, en face de toute une salle, en présence de vos amis et de ceux de votre fils, provoqué par un enfant qui se glorifiera de mon pardon comme d'une victoire; vous ne supposez pas, dis-je, que j'aie un instant le désir de vivre. Ce que j'ai le plus aimé après vous, Mercédès, c'est moi-même, c'est-à-dire ma dignité, c'est-à-dire cette force qui me rendait supérieur aux autres hommes; cette force, que j'ai ma vie. D'un mot, vous la brisez. Je meurs.

— Mais ce duel n'aura pas lieu, Edmond, puisque vous l'ordonnez.

— Il aura lieu, madame, dit solennellement Monte-Christo; seulement, au lieu du sang de votre fils que devrait boire la terre, ce sera le mien qui coulera.

Mercédès poussa un grand cri et s'élança vers Monte-Christo, mais tout à coup elle s'arrêta.

— Edmond, dit-elle, il y a un Dieu au-dessus de nous, puisque vous vivez, puisque je vous ai revu, et je me fie à lui du plus profond de mon cœur. En attendant son appui, je me repose sur votre parole. Vous avez dit que mon fils vivrait; il vivra, n'est-ce pas?

— Il vivra, oui, madame, dit Monte-Christo surpris que sans autre es-

Genève, comparée à ce canton limitrophe, se trouve dans la situation la plus heureuse. La tranquillité n'y a pas été un seul instant troublée depuis plus d'un an. Les perturbateurs y sont contenus. Dans le cas d'une guerre civile en Suisse, les Genevois auraient le moyen de s'isoler et ont une volonté bien prononcée de le faire. Le parti fédéral une fois déchiré, le lien politique qui a uni cette ancienne république à la Suisse serait rompu de fait et de droit, et les Genevois, qui s'étaient conditionnellement laissés agréger à une Confédération dès lors anéantie, deviendraient libres de reconstituer leur petit état d'une manière complètement indépendante.

### Confédération Belge-Rhénoise

« Le républicain qui vient d'éclater en Pologne n'est pas seulement polonais, elle est française, prussienne et autrichienne, car le premier acte du gouvernement provisoire, qui de Cracovie va se porter sur Varsovie, a été de jeter le gant de la liberté de Saint-Christophe, aux trois gouvernements oppresseurs; elle est italienne, parce qu'elle sert de signal aux sujets opprimés de la Prusse et de l'Autriche à l'autre extrémité des scis états; elle est européenne puisqu'elle dérange de nouveau l'équilibre de 1815 et les effets de trois traités; elle est sociale puisqu'elle proclame l'organisation du travail, l'assurance mutuelle, et donne l'usufruit de la terre aux cultivateurs.

Je n'entreprendrai pas d'envisager, sous tant d'aspects divers, l'effort immense d'un grand peuple. La parole est aux événements. Mais, ne pouvons-nous rien sur la marche des événements? La Pologne n'a-t-elle rien à espérer de nous, alors surtout que nous pouvons servir la cause de notre propre nationalité en servant la sienne? La Belgique a été mutinée comme la Pologne, et la Prusse et la Russie de la Belgique comme de la Pologne. Une propagande sur le Rhin créerait une heureuse diversion à la lutte de la Prusse et de la Russie. Le républicain qui vient d'éclater en Pologne n'est pas seulement polonais, elle est française, prussienne et autrichienne, car le premier acte du gouvernement provisoire, qui de Cracovie va se porter sur Varsovie, a été de jeter le gant de la liberté de Saint-Christophe, aux trois gouvernements oppresseurs; elle est italienne, parce qu'elle sert de signal aux sujets opprimés de la Prusse et de l'Autriche à l'autre extrémité des scis états; elle est européenne puisqu'elle dérange de nouveau l'équilibre de 1815 et les effets de trois traités; elle est sociale puisqu'elle proclame l'organisation du travail, l'assurance mutuelle, et donne l'usufruit de la terre aux cultivateurs.

Une profonde conviction, mûrie par un emprisonnement de vingt-sept mois, me fait considérer plus que jamais une confédération belge-rhénoise, sur une base démocratique, comme la meilleure garantie de notre nationalité à reconquérir dans le Limbourg et le Luxembourg. J'ose donc réclamer, monsieur, l'hospitalité de vos colonnes, ouvertes à toutes les opinions consciencieuses, pour y tracer dans une série d'articles la question capitale d'une confédération belge-rhénoise.

ADOLPHE BARTÉLS.

### Le journal français la Réforme, en reproduisant cette pièce, la fait précéder des réflexions suivantes:

« Nous lisons dans le dernier numéro du *Débat social*, organe de la démocratie belge à Bruxelles, un article qui n'est pas sans importance dans ses rapports avec l'insurrection de Pologne. L'auteur a donné la cause révolutionnaire. Banni par le gouvernement hollandais au printemps de 1830, et repoussé du sol français par ordre de M. de Polignac, il fut aussitôt après la révolution de juillet, et par concert avec ses compagnons d'exil, MM. de Potter et Tielens, plusieurs patriotes français, fondateurs et membres les plus actifs du comité belge de la rue Graciosa, Saint-Honoré, pour l'inscription des auxiliaires de l'insurrection belge qui se préparait en 1831. Il fut arrêté pour avoir tenté de s'opposer avec la

garde civique de Grammont à l'installation de la nouvelle royauté; acquitté par le jury, il fut encore arrêté et acquitté en 1839, comme auteur d'une proclamation pour exciter l'armée belge à repousser l'opprobre du sacrifice de deux provinces qu'exigeait la diplomatie des cours; poursuivi ensuite pour révélation d'abus administratifs dans le service sanitaire de l'armée belge, il fut acquitté par le jury et condamné à vingt mille francs de dommages-intérêts qu'il ne put payer; il fut arrêté comme débiteur à la requête du chef de cette administration et passa vingt-sept mois aux Petits-Carmes.

Cette digression fait comprendre qu'il y a plus qu'une idée individuelle ou irréfléchie dans la publication suivante:

A la lecture de l'appel révolutionnaire de M. Bartéls, plus d'une personne aura comme nous, fait la remarque combien les événements depuis 1830, se chargent tous les jours davantage de justifier le gouvernement néerlandais, par rapport aux poursuites judiciaires ordonnées dans le temps, contre quelques fauteurs de troubles qui ont éclaté plus tard en Belgique.

M. le baron de Bulow, ministre de Prusse près la conférence de Londres, manifestait autrefois sa profonde sympathie pour une insurrection dont le succès, en renversant l'œuvre du congrès de Vienne, a porté une grave atteinte à la sûreté future de la Prusse. Si ce diplomate n'était pas mort, nous lui demanderions volontiers ce qu'il pense du projet de *Confédération belge-rhénoise*, publié par un de ces hommes que la conférence, sur la foi des mêmes déclamations que nous venons de lire contre la Prusse, considérait comme victime de la tyrannie hollandaise, et dont, en le couvrant de son égide, les puissances ont fait triompher l'œuvre révolutionnaire.

### Evénements de la Pologne.

Viéne, 5 mars.

Le capitaine Dewald, du régiment Grand-Maitre de l'Ordre Teutonique, arrivé en ce moment (3 heures de l'après-midi) en courrier de la part de S. A. R. l'archiduc Ferdinand, gouverneur-général de la Galicie, s'était rendu à Podgorze le 3 mars, à 4 heures de l'après-midi; il y apprit que Cracovie était occupée par les troupes autrichiennes. Il entra aussitôt dans la ville par le pont à radeaux qui avait été rétabli et qui était occupé par un détachement d'infanterie. Les avenues de la ville étaient gardées par des troupes autrichiennes; quelques compagnies de ces mêmes troupes, ainsi qu'un bataillon de troupes russes et un détachement de cosaques, étaient rangés sur la place principale.

Plusieurs petites bandes d'insurgés, qui avaient quitté la ville avant l'arrivée des troupes autrichiennes, se sont retirés dans la partie occidentale du territoire de la république. La plus parfaite tranquillité régnait à Cracovie.

Quelques heures après l'arrivée des troupes dans la ville, la proclamation suivante, émanée d'un comité provisoire de sûreté publique, avait été adressée aux habitants de Cracovie:

A l'effet de tranquilliser les habitants de la ville, on porte à leur connaissance que des délégués des bourgeois, munis des pleins-pouvoirs du comité, ont été envoyés aux commandants des troupes stationnées à la frontière du territoire de Cracovie, dans le but de connaître les intentions des trois augustes protecteurs à l'égard de la ville de Cracovie et d'implorer leur indulgence et leur grâce pour les habitants de cette ville, cruellement affligés.

Tout en engageant les paisibles bourgeois à attendre en toute confiance le résultat de cette démarche, le comité soussigné décrète ce qui suit:

- 1° Il est défendu de tirer dans les rues, sous quelque prétexte que ce soit; quiconque contrevient à cette défense, sera sévèrement puni.
- 2° Personne ne devra porter des armes que les bourgeois faisant partie de la garde de nuit, 3°. Toutes les armes, à l'exception de celles qui servent à la garde urbaine chargée de veiller à la sûreté de la ville, devront être déposées au corps de garde principal ou à l'hôtel du directeur de la police.

Cracovie, ce 3 mars 1846.  
Le président du conseil autrique de guerre a reçu ce soir, à midi le rapport suivant du général Collin:

Cracovie, ce 3 mars 1846.

Je viens d'occuper avec une partie de mes troupes et conjointement avec les troupes russes la ville de Cracovie, évacuée sans résistance par les insurgés. Demain j'aurai l'honneur de vous faire parvenir des détails ultérieurs sur cet événement.

COLLIN, général-major

Une heure sonnait à l'horloge des Invalides que la voiture qui emportait madame de Morcerf, en roulant sur le pavé des Champs-Élysées, fit relever la tête du comte de Monte-Christo.

— Insensé, dit-il, le jour où j'avais résolu de me venger de ne pas m'être arraché le cœur!

XIV.

### La rencontre.

Après le départ de Mercédès, tout retomba dans l'ombre chez Monte-Christo. Autour de lui et au dedans de lui sa pensée s'arrêta; son esprit se désolait, et on dirait comme fait le corps après une suprême fatigue.

— Où, je dis, dit-il, tandis que la lampe et les bougies se consumaient tristement et que les serviteurs attendaient avec impatience dans l'antichambre; quoi! il soula l'édifice si lentement préparé, élevé avec tant de peines et de soucis, ébranlé d'un seul coup, avec un seul mot, sous un souffle! Eh quoi! ce moi que je croyais quelque chose, ce moi dont j'étais si fier, ce moi que j'avais vu si petit dans les cachots du château d'If, et que j'avais su rendre si grand, sera demain un peu de poussière! Hélas! ce n'est point la mort du corps que je regrette; cette destruction du principe vital n'est-elle point le repos où tout tend, où tout malheureux aspire, ce calme de la matière, après lequel j'ai soupiré si longtemps, au-dessus duquel je m'acheminais par la route douloureuse de la faim quand l'Éternel apparut dans mon cachot? Qu'est-ce que la mort pour moi? Un degré de plus dans le calme et deux peut-être dans le silence. Non, ce n'est donc pas l'existence que je regrette, c'est la ruine de mes projets si longtemps élaborés, si laborieusement bâtis. Et Providence, que j'avais crue pour eux, était donc contre eux? Dieu ne voulait donc pas qu'ils s'accomplissent.

Ce fardeau que j'ai soulevé, presque aussi pesant qu'un monde, et que j'avais cru pouvoir porter jusqu'au but, était selon mon désir, et non selon ma force, selon ma volonté, et non selon mon pouvoir, et il me le faudra déposer à peine à moitié de ma course. Oh! je redeviendrai donc fataliste, moi que quatorze ans de désespoir et dix ans d'espérance avaient rendu providentiel!

Et tout cela, tout cela, mon Dieu! parce que mon cœur, que je croyais mort, n'était qu'engourdi; parce qu'il s'est réveillé, parce qu'il a battu; parce que j'ai cédé à la douleur de ce battement brisé au fond de ma poitrine par la voix d'une femme!

Et cependant, continua le comte, s'abîmant de plus en plus dans les prévisions de ce lendemain terrible qu'avait accepté Mercédès, cependant il est impossible que cette femme, qui est un si noble cœur, ait ainsi, par égoïsme,

La nouvelle officielle de l'entrée des troupes autrichiennes et russes à Cracovie est arrivée le 6 à Berlin; elle a été apportée par un courrier, qui avait quitté Berlin dans la nuit du 3 au 4.

Une lettre de Pless mande que la haute noblesse n'a pris aucune part à l'insurrection de Cracovie, et que parmi les membres de la petite noblesse il n'y en a eu qu'un très-petit nombre qui y ait participé, savoir celle qui n'a rien à perdre.

Au moment de l'entrée des troupes russes et autrichiennes dans Cracovie, les insurgés avaient déjà quitté cette ville et cherchaient à s'échapper dans tous les sens. La frontière de Hongrie, la plus voisine, est occupée par un cordon de troupes aux ordres du lieutenant-feldmaréchal Stürmer.

Les insurgés paraissent avoir écouté les conseils de la raison et de la nécessité, et il faut s'en féliciter, car une résistance désespérée eût sigulièrement aggravé le désastre de cette triste levée de boucliers. Au surplus, ils étaient sur le point de succomber sous leurs propres déchirements. Le pouvoir avait encore deux fois changé de mains; Tissowski avait été renversé et remplacé par un autre dictateur, Hilaire Mendiczewski, qui lui-même avait été supplanté peu après par un avocat de la Gallicie.

Un journal assure que Tissowski est un ancien soldat de la légion étrangère française. Voici encore quelques-uns des actes de son gouvernement éphémère:

« 23 février.

» Le désordre qui s'est glissé dans le gouvernement et les nouvelles arrivées de tous côtés, suivant lesquelles les paysans ignorent ce qui se passe et agissent contre la noblesse, m'ont imposé le devoir de m'emparer du pouvoir.

» En donnant connaissance de ce fait aux habitants de Cracovie, j'appelle l'attention sur ce point que ma garde n'admettra personne, à moins qu'un mot d'ordre ne lui soit donné. On n'admettra que des personnes ayant des rapports à me faire, et l'on ne recevra ceux qui se présenteront pour donner des conseils qu'autant qu'il y auront été invités.

« 25 février.

» Pour aider à la formation d'une opinion publique, je fonde un club révolutionnaire polonais, avec les statuts suivants:

- 1° Le club tiendra séance, chaque jour, le soir, après que les affaires administratives seront terminées;
  - 2° Les orateurs discuteront et proposeront des questions;
  - 3° Les discours et discussions seront rédigés par des secrétaires et publiés;
  - 4° Le club choisira des membres, à la majorité des voix, parleront sur l'opinion publique et sur diverses questions;
- » Les premiers membres du club seront choisis par le fondateur; plus tard ils seront choisis à la majorité des voix.»

### Crise ministérielle en Belgique.

Nous n'avons encore rien de définitif à annoncer, dit l'*Indépendant Belge*, quant à la composition du nouveau cabinet, quoiqu'on s'en occupe avec une extrême activité.

Nous devons ajouter à ce que nous disions hier au sujet des conférences qui ont eu lieu avec M. H. de Brokère, qu'il lui a été offert d'entrer dans une combinaison ministérielle: mais l'honorable député de Bruxelles a mis, à ce qu'il paraît, à son acceptation, des conditions qui n'ont pas été accueillies. Nous ignorons complètement quelle était la nature de ces conditions, mais il est assez probable qu'elles se trouvaient en désaccord avec les idées de politique mixte qui ont déjà usé tant de membres de l'opinion libérale.

De pressantes instances ont alors été faites ou renouvelées auprès de M. d'Huart. L'*Emancipation* dit qu'elle regrette d'apprendre que l'on n'a pas pu surmonter encore les répugnances du gouverneur de la province de Namur à prendre un rôle actif dans le cabinet futur. — Nous serions curieux de savoir quelle est la source de ces regrets; ils ne sont certainement pas inspirés par un sentiment de sympathie envers l'opinion libérale, attendu que l'honorable député de Virton ne peut certes songer à représenter autre chose que l'opinion contraire.

Des ouvertures ont aussi été faites, dit-on, à M. Marcié, et repoussées par lui. Enfin, on assure maintenant que, faute de trouver des libéraux à une combinaison ministérielle qui consentent à continuer le rôle auquel les condamnait la politique mixte telle qu'elle est entendue depuis 1831, le pays serait à la veille de voir former un ministère qu'on pourrait à bon droit qualifier de catholique pur, puisque ce seraient, à ce qu'il paraît, MM.

ration, sans autre surprise, Mercédès eût accepté l'héroïque sacrifice qu'il lui faisait.

Mercédès tendit la main au comte.  
— Edmond, dit-elle, tandis que ses yeux se mouillaient de larmes en regardant celui auquel elle adressait la parole, comme c'est beau de votre part, comme c'est grand ce que vous venez de faire là, comme c'est sublime d'avoir eu pitié d'une pauvre femme qui s'offre à vous avec toutes les chances contraires à ses espérances! Hélas! je suis scellée par les chagrins plus encore que par l'âge, et je ne puis même plus appeler à mon Edmond par un surnom, par un regard, cette Mercédès qu'autrefois à la pensée tant d'heures à contempler. Ah! croyez-moi, Edmond, je vous ai dit que j'avais bien souffert; je vous le répète, cela est bien lugubre de voir passer sa vie sans se rappeler une seule joie, sans conserver une seule espérance, mais cela n'est que tout n'est point fini sur la terre. Non! tout n'est pas fini, je le sens à ce qui me reste encore dans le cœur. Oh! je vous le répète, Edmond, c'est beau, c'est grand, c'est sublime de pardonner comme vous venez de le faire!

— Vous dites cela, Mercédès, et que diriez-vous donc si vous saviez l'étendue du sacrifice que je vous fais? Supposez que le maître suprême, après avoir créé le monde, après avoir fertilisé le chaos, se fût arrêté au tiers de la création pour épargner à un ange les larmes que nos crimes devaient faire couler un jour de ses yeux immortels; supposez qu'après avoir tout préparé, tout pétri, tout fécondé, au moment d'admirer son œuvre, Dieu ait éteint le soleil et repoussé du pied le monde dans la nuit éternelle, alors vous auriez une idée, ou plutôt non, non, vous ne pourriez pas vous faire une idée de ce que je perds en perdant la vie en ce moment.

Mercédès regarda le comte d'un air qui peignait à la fois son étonnement, son admiration et sa reconnaissance.

Monte-Christo appuya son front dans ses mains brûlantes, comme si son front ne pouvait plus porter seul le poids de ses pensées.

— Edmond, dit Mercédès, je n'ai plus qu'un mot à vous dire.

Le comte sourit amèrement.

— Edmond, continua-t-elle, vous voyez que si mon front est pâle, que si mes yeux sont éteints, que si ma beauté est perdue, que si Mercédès enfin ne ressemble plus à elle-même pour les traits du visage, vous voyez que c'est toujours le même cœur! Adieu donc, Edmond, je n'ai plus rien à demander au ciel... Je vous ai revu... et revu aussi noble et aussi grand qu'autrefois. Adieu, Edmond, adieu et merci!

Mercédès quitta la porte du cabinet et elle avait disparu avant qu'il ne fût revenu de sa rêverie douloureuse et profonde où sa vengeance perdue l'avait plongé.

consenti à me laisser tuer, moi plein de force et d'existence! il est impossible qu'elle pousse à ce point l'amour, ou plutôt le délire maternel! Il y a des vertus dont l'exagération serait un crime. Non, elle aura imaginé quelques scènes pathétiques, elle viendra se jeter entre les épées, et ce sera ridicule sur le terrain de sublime que c'était ici.

— Et la rougure de l'orgueil montait au front du comte.

— Ridicule, répéta-t-il, et le ridicule rejallira sur moi... Moi, ridicule! Allons! j'aime encore mieux mourir.

Et à force de s'exagérer ainsi d'avance les mauvais chances de ce lendemain, auquel il s'était condamné en prospectant à Mercédès de laisser vivre son fils, le comte s'en vint à se dire:

— Sottise! sottise! sottise! que de fois j'ai vu de la générosité en se plaignant comme un but inerte, au bout du pistolet de ce jeune homme! Jamais il ne croira que ma mort est un suicide, et cependant il importe pour l'honneur de ma mémoire... (ce n'est point de la vanité, n'est-ce pas, mon Dieu! mais bien un juste orgueil, voilà tout); il importe pour l'honneur de ma mémoire que le monde sache que j'ai consenti moi-même, par ma volonté, de me laisser tuer, à arrêter mon bras déjà levé pour frapper, et que de ce bras, si puissamment armé contre les autres, je me suis frappé moi-même. Il est mort!

En passant une plume, il tira un papier de l'armoire secrète de son bureau au bas de ce papier, qui n'était autre chose que son testament.

— Arrive à Paris, une espèce de codicile dans lequel il faisait mention de sa mort aux gens les moins favorisés.

— Ah! mon Dieu! dit-il les yeux levés au ciel, autant pour votre honneur que pour le mien. Je suis considéré depuis dix ans, ô mon Dieu! comme un homme de votre vengeance, et il ne faut pas que d'autre misérable, que je ne sois, ne le fasse pas qu'un Danglars, un Villefort, il ne faut pas en laisser un seul qui ne se figurent que, basard les déshabillés de la mort, qu'ils sachent au contraire, que la Providence, qui avait déjà décrété leur punition, a été corrigée par la seule puissance de ma volonté; que le châtement évité dans ce monde les attend dans l'autre, et qu'ils n'ont échangé le temps que contre l'éternité.

Tandis qu'il flottait entre ces sables incertitudes, mauvais rêves de l'homme éveillé par la douleur, le jour vint blanchir les vitres et éclairer sous ses mains pâles le papier azur sur lequel il venait de tracer cette suprême justification de la Providence.

Il était cinq heures du matin.

Tout à coup un léger bruit parvint à son oreille. Monte-Christo crut avoir entendu quelque chose comme un soupir étouffé; il tourna la tête, regarda autour de lui et ne vit personne. Seulement le bruit se répéta assez distinct pour qu'au doute succédât la certitude. (La suite à demain.)

Desmazières ou de Lacoste et de Chimay qu'on adjoindrait à MM. Malou, Dechamps et d'Anethan, sauf une nouvelle distribution de portefeuilles.

On lit dans le *Politique d'hier* : La liste suivante d'un ministère reconstitué, courait à la chambre cette après-midi : Finances, M. Mercier ; Intérieur, M. d'Anethan ; Justice, M. De Page ; Affaires étrangères, M. de Theux ; Guerre, M. le général Prisse, M. d'Hoffschmidt, resterait aux travaux publics. Hier au soir on parlait d'une autre combinaison, dans laquelle figuraient MM. Dumont-Dumortier, de Brouckère, le général Briafont.

Nous avons lieu de croire qu'il n'est sérieusement question ni de l'une ni de l'autre de ces combinaisons.

On lit dans l'*Observateur* du 12 : Ce matin, voici quels bruits couraient sur le ministère : On prétendait que le nouveau cabinet serait à peu près constitué et que les ordonnances paraîtraient prochainement dans le *Moniteur*. Voici quelle serait la nouvelle combinaison : M. le prince de Chimay entrerait aux affaires étrangères, M. Dechamps à l'intérieur, M. Malou aux finances, M. d'Anethan à la justice, M. Delacoste aux travaux publics, M. le général Prisse à la guerre.

On prétendait que cette nouvelle combinaison ne tiendrait plus qu'à deux circonstances qui pourraient encore y apporter quelque obstacle : le consentement de l'un des nouveaux membres, et l'assentiment de M. le prince de Chimay.

Nous n'osons pas croire à une pareille combinaison, pour l'honneur même de nos adversaires. Du reste, si elle se réalisait, elle serait une preuve de leur manière d'entendre la conciliation et ce qu'ils appellent la *politique mixte*. Le ministère de conciliation serait en définitive un ministère catholique pur-sang.

P. S. Ce n'est pas M. Delacoste qui serait ministre des travaux publics, mais M. Orbán.

**Les Etats-Unis et l'Angleterre.**

La question des rapports de l'Angleterre avec l'Amérique préoccupe vivement les esprits en Angleterre depuis l'arrivée des dernières nouvelles des Etats-Unis qui semblent rendre plus imminentes les chances de guerre entre les deux pays. Le *Times* consacre aujourd'hui l'article suivant à examiner cette question sous une de ses faces les plus sérieuses :

« Le gouvernement britannique, dit le *Times*, n'a plus guère à faire ni à dire en fait de concessions ou de raisonnements dans la question de l'Oregon. Nous avons à plusieurs reprises témoigné de notre vif désir de mettre fin à ce différend. Nos prétentions ont été exposées avec une telle modération et limitées dans des bornes si restreintes que rien qu'une présomption extrême ou une sorte de prévention hostile de la part des démocrates américains ne peut leur donner lieu de supposer que nous puissions céder encore quelque chose de nos droits. Nous possédons aujourd'hui une partie de l'Oregon plus considérable que nous ne l'avons jamais réclamée, puisque tant que dure l'occupation commune les droits des deux Etats s'étendent sur tout le pays. Nous avons à notre disposition d'amples moyens de faire respecter nos droits. Jamais, à aucune époque de notre histoire nous n'avons eu moins de raison d'éviter une guerre, ou de craindre le résultat d'un conflit avec aucune puissance et surtout avec les Etats-Unis, et cependant nous avons travaillé sincèrement à nous en débarrasser en amenant une transaction. Nous n'avons point fait ressortir la supériorité de notre puissance maritime, par un respect déplacé pour le gouvernement américain nous n'avons mis en avant aucun de ces lourds arguments auxquels seuls il paraît accessible aujourd'hui, jusqu'à ce que nous ayons approuvé, enfin avec plus de mépris que de surprise que M. Polk et ses conseillers aient jeté à corps perdu dans une voie qui ne peut conduire qu'à des hostilités flagrantées.

Dans notre zèle pour le maintien de la paix, et par égard pour une nation avec laquelle nous avons tant d'intérêts communs, nous sommes allés jusqu'à admettre que ses droits sur le territoire de l'Oregon sont égaux aux nôtres et jusqu'à reconnaître qu'un partage serait la solution la plus équitable du différend. Mais les Américains ne se montrèrent satisfaits que lorsque cette concession de notre part se convertit en un abandon complet de tous nos droits. Leurs droits ne sont pas plus justes que les nôtres puisqu'ils n'ont pas su soumettre à l'arbitrage d'un tiers, sachant bien que l'opinion publique dans le monde entier s'est prononcée contre eux, et pourtant de ces droits très imparfaits et très discutables ils veulent faire sortir deux fois plus de avantages que nous n'en demandons pour nous-mêmes, ils veulent élever leurs prétentions à une souveraineté absolue, entière, tandis qu'ils nous ont fait les droits dont nous jouissons depuis plus d'un demi-siècle. Ainsi, par le fait, la question en litige n'a jamais été soumise à une solution réelle. La dernière note de M. Buchanan ne dit que trop quelle est la véritable nature des choses, car les arguments qu'il met en avant pour démontrer que les Etats-Unis ne peuvent soumettre leurs droits à un arbitrage, sont aussi péroratoires pour démontrer que ces droits ne peuvent faire l'objet même d'une négociation. M. Buchanan paraît oublier que les Etats-Unis ont déjà négocié, que lui-même par ses dernières propositions a pour la quatrième ou la cinquième fois reconnu ce fait que la chambre des représentants enfin, par sa seconde résolution (que nous avons rapportée) a sanctionné le principe des négociations, ou en d'autres termes le principe de concessions réciproques. — La question pratique pour nous est de savoir quelles sont enfin les intentions du gouvernement américain. Si M. Polk et les ministres veulent sincèrement la paix, ils ne peuvent que réussir. Il n'y a d'autres obstacles pour atteindre ce but, d'autres empêchements, d'autres difficultés que ceux qu'ils ont eux-mêmes créés. Pour en arriver à une guerre avec nous dans de telles circonstances, il faut que ces hommes-là soient les plus tristes hommes d'Etat du monde, s'ils ne la veulent pas, ou les plus despotiques de nos jours, si on leur a fait une intention formelle d'envahir la. Quoiqu'il en soit, il peut être très utile de proposer d'examiner quelles sont les forces dont ils disposent.

L'armée permanente des Etats-Unis se compose d'un régiment de dragons, d'un régiment de carabiniers, de quatre compagnies d'artillerie et de huit régiments d'infanterie. Le chiffre total de ces troupes est de 9347 hommes et 781 officiers. Il est vrai que si ces forces paraissent peu considérables pour la défense des Etats-Unis et l'invasion d'un pays situé à 800 lieues de l'autre côté de l'océan américain, la milice des Etats-Unis serait par son importance numérique capable d'exciter l'envie d'un Xercès ou d'un Bonaparte. Cette armée incombable est commandée par 627 généraux, 62,205 officiers d'état-major et autres et se compose de 1,385,645 hommes, pour combattre une invasion étrangère. Nous ne doutons pas que ces citoyens américains ne fissent preuve du plus grand courage, mais nous n'hésitons pas à dire que le gouvernement des Etats-Unis, avec les ressources qu'il possède actuellement, aurait la plus grande peine à soutenir une campagne avec une armée de 80,000 hommes prête à se porter au-delà des frontières.

La marine des Etats-Unis se compose de 11 vaisseaux de ligne, dont 2 armés ; 3 en disponibilité et les autres dans les bassins ou sur les chantiers. Les 14 frégates de première classe forment la meilleure partie de leur flotte. De ces 14, 2 sont désarmées, et 2 sur les chantiers ; les 2 frégates de 36 sont très-vieilles ; il y a en outre 17 corvettes, 8 bricks, 9 goélettes

et 6 steamers. Les cadres de la marine comptent 67 capitaines, 97 commandants, 324 lieutenants, 133 enseignes, 410 aspirants et 81 maîtres d'équipage. On ne peut évaluer au juste la force des équipages de la marine américaine, parce que une partie considérable de cette flotte a à bord des matelots anglais attirés par la haute paie qu'ils gagnent en temps de paix dans la marine américaine. Mais cette circonstance même montre la difficulté extrême qu'il y a pour armer une flotte américaine en guerre et surtout pour une guerre contre l'Angleterre.

Les vaisseaux américains sont manœuvrés par des mercenaires anglais, dont la plus grande partie retournerait à leur pavillon aux premières hostilités. Nous nous contenterons de cette simple énumération des forces de terre et de mer, qui est, croyons-nous, parfaitement exacte. Nous ne savons quelle marche suivra M. Polk après avoir dénoncé le traité d'occupation commune, et nous attendons avec plus de curiosité que d'alarme les entreprises qu'il pourra projeter pour expulser les sujets anglais d'un pays que nous occupons et où il se trouve que nous sommes les maîtres de la côte et de l'intérieur, des Indiens et des forts.

Le monde sait très-bien que l'Angleterre ne prend pas l'offensive et que nous sommes disposés à laisser les choses dans le *status quo* dans l'Oregon. Si les Américains ont une intention quelconque, c'est celle de nous déposer. En même temps si le cabinet de Washington avoue cette intention, ou si elle ressort de votes de subsides, ou de préparatifs militaires, évidemment nous ne devons pas attendre d'être attaqués. M. Polk a déjà invité le ministre américain à Londres à demander des explications pour l'activité qui règne dans nos arsenaux ; sa propre conscience aurait pu lui fournir ces explications. C'est son langage qui nous a mis sur la défensive, et quoique la dénonciation du traité de 1827 ne soit pas un cas de guerre, cependant les dispositions indiquées par cette notification et les moyens qui peuvent être pris pour les réaliser fournissent bien à la rigueur d'amples motifs de suspicion de hostilités et enfin d'hostilités. Une conduite si énergique de la part du gouvernement britannique, ne sera probablement pas sans produire un bon effet aux Etats-Unis ; et elle aura l'assentiment unanime du peuple anglais.

**Nouvelles de France.**

Paris, 11 Mars.

La chambre a voté hier le 1<sup>er</sup> § de l'art. 7. Elle en est restée au 2<sup>e</sup> § relatif au rendement du sucre indigène et au chiffre imposable par 100 litres de jus. L'amendement de la commission porte ce chiffre à 1,300 grammes. Le scrutin sur cet amendement donne le résultat suivant : nombre des votants 278 ; Pour l'amendement, 136 contre 142. La chambre n'a pas adopté l'amendement, ensuite, par assis et levé, le chiffre de 1,400 grammes, défendu et maintenu hier par M. le ministre des finances. L'ensemble de l'art. 7 est ensuite voté.

La chambre adopte ensuite les art. 8 et 9 ainsi conçus : Art. 8. Il sera fait avant la reprise et après la cessation des travaux de chaque campagne, ainsi qu'à la fin des défécations, un inventaire général des produits de la fabrication. Les quantités de sucre excédant le résultat de la balance du compte, seront ajoutées aux charges : le droit sera dû sur les quantités manquantes.

Art. 9. Indépendamment des inventaires prescrits par l'article précédent les employés pourront à des époques indéterminées, arrêter la situation du compte particulier des sucres achevés et à cet effet vérifier, par la pesée, les quantités existant dans la fabrique.

Si le résultat de cette vérification fait ressortir un excédant, il sera saisi ; les manquants seront admis jusqu'à concurrence de 3 pour 100 des quantités prises en charge ; le surplus sera compris dans le décompte du mois et soumis au droit. Le déchet éprouvé par les sucres en pains mis à l'étuve sera admis en entre lorsqu'il ne dépassera pas 3 p. c.

L'art. 10 est relatif aux sucres indigènes ou exotiques achevés et fabriqués en France. Les fabricants pourront recevoir :

M. Fould sous-amende l'amendement de la commission et propose de rédiger l'art. 10 comme il suit :

Il ne pourra être introduit de sucres indigènes ou exotiques, de sucres imparfaits, sirops ou mélasses dans les fabriques. Les résidus des établissements, après cessation complète de l'exploitation, sont seuls exceptés.

M. Benoit, rapporteur : Notre intention n'a jamais été de favoriser la fraude. La question était difficile : l'industrie du raffinage s'en est émue. Les motifs qui ont fait présenter l'art. 10 par la commission tel qu'il est, ont été puisés dans le désir de faciliter les procédés qui tendent à diminuer le prix d'un aliment essentiel, et que nous voulons rendre populaire.

M. Berryer : La loi tout entière est dans l'article. La chambre se trouve entre trois systèmes : celui de la commission, celui de l'amendement. Je soutiens celui de M. Fould, parce que je pense que c'est l'unique moyen d'assurer l'exacte perception de l'impôt, et d'établir l'égalité entre les deux sucres. D'abord examine ensuite chacun des systèmes en présence, et prétend que celui de la commission porte un préjudice aux raffineurs ordinaires. Il ouvre la porte à la fraude, frustre le trésor des droits qui lui sont dus, et favorise une industrie aux dépens d'une autre. Dans le principe, il avait été question d'interdire le raffinage du sucre indigène. On ne l'a pas voulu, on a craint de porter atteinte aux progrès d'une industrie. A merveille ! mais que cette faveur ne soit pas accordée de façon à écraser l'industrie rivale. (La séance continuait.)

La commission du budget continue activement ses travaux ; elle s'est occupée aujourd'hui des dépenses de la guerre, et principalement de la question des remonies. Le rapport ne sera prêt que vers le 15 avril. On commencera demain la discussion sur la proposition des incompatibilités de M. de Rémusat. Il paraît certain que dans une réunion de la gauche et du centre-gauche, qui a eu lieu ce matin, il a été arrêté qu'on demanderait le scrutin secret sur le vote des articles et de l'amendement de M. Odilon Barrot.

Mgr le duc d'Aumale est parti le 11 pour se rendre en Algérie. Le roi, la reine, Mme la duchesse d'Aumale et tous les membres de la famille royale étaient réunis dès 7 heures dans le salon de la reine et ont fait leurs adieux au prince. A 8 heures S. A. R. est montée en voiture et s'est rendue au chemin de fer d'Orléans. Le prince est accompagné de deux aides-de-camp MM. Janin et Beaufort d'Hautpoul et de deux officiers d'ordonnance Pajot et Doulet. Le prince marchera la nuit de manière à arriver demain à Toulon. Il doit se mettre à la disposition du gouverneur-général. On pense que son absence sera d'un mois.

La représentation de *Lucie*, à l'Académie royale de musique, a été troublée avant-hier par une démonstration en faveur de la Pologne, restée sans résultat. Quelques personnes placées au parterre ont demandé la *Crasovienne* (chant national qui, par parenthèse, n'existe pas, et qu'on a probablement confondu avec la *Varsovienne*). La *Marseillaise* a été aussi réclamée. La masse des spectateurs se bornait à crier : *La pièce !* et le silence s'étant rétabli, la pièce a été reprise et s'est terminée sans inci-

dent ; quelques arrestations ont été faites. Les personnes arrêtées sont au nombre de six. Deux ont déjà figuré dans des procès politiques, et parmi les autres on cite un employé d'un journal radical de Paris.

**TRIBUT DE RESPECT OFFERT A LA MEMOIRE DU GENERAL JACKSON PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ARGENTINE.**

Département des affaires étrangères. Buenos-Ayres, 5 septembre 1845, l'an 36 de la liberté et le 30<sup>ème</sup> de l'indépendance de la Confédération argentine.

En conséquence de la mort du général Jackson, soldat intrépide, homme d'Etat illustre, de la république des Etats-Unis d'Amérique, le gouvernement désirent manifester les profondes sympathies qui l'associent à la douleur et au deuil que fait éprouver à tout un peuple cette perte irréparable, et voulant témoigner la vénération qu'il éprouve pour les vertus et les services des grands hommes qui par leur génie et leur valeur ont honoré la cause de la liberté et de l'indépendance dans le Nouveau-Monde, ordonne la promulgation du décret suivant :

Art. 1<sup>er</sup>. Les officiers civils et militaires de la république se revêtiront des insignes ordinaires de deuil le 10 de ce mois, en témoignage d'affliction pour la mort, et de respect pour la mémoire du général Andrews Jackson. Art. 2<sup>e</sup>. Le présent décret sera publié dans la forme accoutumée et transcrit sur les registres officiels.

Signé, ROSAS, président ; FELIPE ARANA, secrétaire d'Etat.

Nous ne prétendons pas juger les actes imputés au président Rosas, ajoutés à ce journal américain, mais certes, l'homme qui rend un si noble hommage au grand citoyen dont l'Amérique déplore la perte, a dans le cœur l'instinct de la véritable grandeur. C'est ainsi que Mirabeau invoquait dans l'assemblée nationale les sympathies des représentants de la France, en lui annonçant la mort de Franklin. C'est ainsi que Napoléon, consul, honorait les mânes de Washington en ordonnant de couvrir de drapes noirs, pendant dix jours, les drapeaux de la république. Mais alors que la voie de Mirabeau retentissait à la tribune, mais alors que Napoléon rappelait à la France que ses glorieux enfants avaient combattu sous les ordres de Washington, il n'était pas encore question de l'égalité américaine !

**ANNONCES**  
**AVIS IMPORTANT.**  
Vente finale à prix fixe, par liquidation définitive.  
M. VAN WEERDEN & Co. Hoogstraal, ont l'honneur d'avertir les Dames qu'elles ont décidé à quitter les affaires. Vu les assortiments considérables en tout genre de Manufactures françaises et Anglaises, Châles, Noveries, Lingerie et Nouveautés, ils sont autorisés par les intéressés, afin de réaliser au plus vite, à abandonner les marchandises audessous des prix de fabrication.

**Cours des Fonds Publics.**

	11 Mars.	Ouvvert.	Précédent.
Dette active	60	58	59 1/2
Dito dito	72	72	72 1/2
Dito en liquidation	4	4	4
Dito dito	94 1/2	94	94 1/2
Dito dea Indes	94	94	94
Syndicat	49	49	49
Dito	81	81	81
Société de Commerce	168 1/2	168	168 1/2
Act. du lac de Harlem	5	5	5
Chemin de fer du Rhin	113 1/2	113	113 1/2
Act. du Chemin de fer Holland.	104	104	104
Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	104	104	104
Dito dito 1828 & 1829	104	104	104
Inscriptions au Grand Livre	104	104	104
Certificats au dit	104	104	104
Désinscriptions 1831 & 1832	90	90	90
Emprunt de 1841	90	90	90
Id. cher Stieglitz et Comp.	90	90	90
Dette différée à Paris	—	—	—
Défensé	—	—	—
Ardoins	19 1/2	19	19 1/2
Dito	37	37	37
Coupons Ardoins	19 1/2	19	19 1/2
Obligations Goll. & Comp.	5	5	5
Dito métalliques	108 1/2	108	108 1/2
Dito dito	21	21	21
Inscriptions au Grand Livre	3	3	3
Actions 1836	7	7	7
Emprunt à Londres 1831	—	—	—
Id. id. 1843	53	53	53
Portugal	59	58	58 1/2

**Bourse de Paris du 11 Mars.**

	10 Mars.	Ouvvert.	Précédent.
France	—	71 60	—
Trois pour cent	—	83 85	—
Emprunt Ardoins	—	35	—
Anc. différée	—	—	—
Nouv. dito	—	—	—
Passive	—	—	—
Certificats Falconot	100 80	100 80	101
Dette active	—	—	—
Dette active	—	—	—
Dito	—	90	—
Banque belge	—	—	—
Obligations de la Banque	—	—	—

**Bourse d'Amers du 12 Mars.**

Métalliques, 5 % p. — Naples, 5 % p. — Ard., 5 % p. — Dette différée anelien, 5 % p. — Passif, 5 % p. — Lots de 100 fl. 63 1/2 après la Bourse (2 1/2 heures), Ardoin 19. A. g. p.

**Bourse de Londres du 10 Mars.**

3 % p. Cong. 95 1/2. — 2 1/2 % Holl. 53 1/2, 59. — 4 1/2 % p. — Esp. 5 1/2. — 25 1/2. — 3 % p. — Portug. 55 1/2. — Russie 100.

**Bourse de Vienne du 6 Mars.**

Métalliques, 5 % p. 112. — Lots de fl. 500, 155. — Lots de fl. 250, 122. — Actions de la Banque 1860.

LA HAYE, chez Léopold Loebenbergh, Lage Nieuwstraat.